

Le Haras national de Saintes, une cession devenue nécessaire

Le contrat d'objectif et de performance de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) 2018-2022 confirme une implantation territoriale resserrée autour de quelques sites nationaux. Ainsi, l'établissement a quitté en ce début d'année le Haras national de Saintes (Nouvelle Aquitaine) pour le lycée agricole de Saintonge, non loin du haras.

Une implantation en territoire adaptée

L'implantation en territoire de l'IFCE lui permet d'être au plus proche des acteurs de la filière équine. Les équipes en région développent la plupart des actions correspondant aux missions qui sont attribuées à l'établissement (appui, formation, expertise et contrôle), et cessent ou délèguent les activités d'animations des sites historiques des Haras nationaux.

Plus proche des acteurs de la filière équine

Cette réorganisation privilégie une réimplantation des équipes en territoire dans des lieux privilégiant les regroupements des acteurs de la filière équine, constituant ainsi des pôles équestres, équins ou hippiques régionaux. En Nouvelle Aquitaine, la délégation territoriale de l'IFCE s'installe à 5 km du Haras national, au lycée agricole de Saintonge. Cette relocalisation fait suite à l'évolution des missions de l'IFCE, qui n'a plus vocation à assurer l'entretien de la cavalerie et la gestion des bâtiments du Haras national. La délégation territoriale assurera désormais des missions d'appui à la filière. La délégation territoriale de l'IFCE est désormais joignable à ces coordonnées : Adresse : IFCE, EPLEFPA de Saintonge, rue Georges Desclaude, 17100 Saintes.

L'avenir du Haras national de Saintes

Comme les autres Haras nationaux dont l'IFCE n'a plus besoin, le site de Saintes est cédé ; il appartiendra à son nouveau propriétaire d'écrire une nouvelle page de son histoire en lien avec son territoire.